

Extrait de procès-verbal

Séance ordinaire du 5 juillet 2021, point #06.01



MRC D'ARTHABASKA

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SÉRAPHINE

Séance ordinaire de la municipalité de Sainte-Séraphine tenue au 2660, rue du centre communautaire de Sainte-Séraphine, le 5 juillet 2021 à 20h00.

Sont présents:

Siège #1 - Justin Allard

Siège #2 - Alexandre Talbot

Siège #3 - Sylvain Plante

Siège #5 - Christiane Ouellette

Siège #6 - Martial Vincent

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, David Vincent. Mme Suzie Constant, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

Extrait de procès-verbal

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT # 2021-068 G-200- « RÈGLEMENT 2021-068 G-200 HARMONISÉ SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC D'ARTHABASKA »

Avis de motion au règlement # 2021-068 G200 « Règlement 2021-068 G-200- Harmonisé sur le territoire de la MRC d'Arthabaska »

Je, soussigné, Martial Vincent, conseiller, donne avis de motion que le règlement # 2021-068 G-200 ayant pour objet d'abroger le règlement G-100 par celui-ci afin d'armoniser sur le territoire de la MRC d'Arthabaska, sera présenté lors d'une séance ultérieure. La lecture de ce règlement sera dispensée puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent par le fait même à sa lecture. Mme la directrice a mentionné quel était l'objet de ce règlement ainsi que les conséquences de son adoption.

Attendu qu'un projet de règlement a été déposé.

Conseiller

Copie certifiée conforme au livre des procès-verbaux de la municipalité de Sainte-Séraphine, ce 7 juillet 2021.

A handwritten signature in blue ink that reads 'Suzie Constant'. The signature is written in a cursive style and is positioned above a horizontal line.

Suzie Constant

Directrice générale et secrétaire-trésorière